

DÉPARTEMENT : OISE

Senlis

SAGEBA

Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne

Effectif légal du syndicat mixte 54

Nombre de membres en exercice 54

Nombre de membres Présent 23

Date de convocation 23/06/2022

COMPTE RENDU

DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des fêtes de Crépy en Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 23 juin 2022.

Membres en exercice : 54

Décisions GEMA - Membres en exercice : 22

Décisions SAGE - Membres en exercice : 38

Présents : 23 Votants : 25

Présents : 10 Votants : 12

Présents : 19 Votants : 19

Quorum : 18

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth RANSON

Étaient présents :

Représentants des communes : M. GUGNOT, Mme RANSON, M. THIERRY, M. GILLET, M. KUDLATY, M. ANDRIN, M. ODENT, M. USAI, M. LE CHEVALIER, M. DOMPE, M. MASSON, M. MICHALOWSKI, M. BRANQUART.

Représentants de la CCPV : M. GAGE, M. HAUDRECHY, M. PROFFIT

Représentants de la CCRV : M. NELATON, M. CHAUVIN.

Représentants de l'ARC-BA : M. DAMBRINE, M. ARNOULD, M. VERDRU, M. BATTAGLIA, M. PICART, Mme DEBRAY

Pouvoir de Mme DANNEEL à M. GAGE

Pouvoir de M. DAVIN à M. CHAUVIN

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2022

Adoption à l'unanimité

2. ECHANGES AVEC L'EQUIPE TECHNIQUE

- Les tendances climatiques pour l'été 2022

Deux définitions nous sont développées :

- Assec, qui signifie un état sans eau
- Étiage, qui signifie un niveau le plus bas des eaux

Une vidéo, « l'eau, une ressource menacée » faisant partie du kit de communication du ministère en charge de l'environnement nous est présentée.

<https://www.vie-publique.fr/video/285379-video-leau-une-ressource-menacee>

Les prévisions pour l'été 2022 attire notre attention sur risque de sécheresse élevé. L'hiver ayant déjà été sec, les nappes phréatiques n'ont pas pu se charger au maximum. Elles seront pourtant très sollicitées durant la période de sécheresse.

Une pluviométrie basse est également annoncée, mais lorsque celle-ci augmentera, cela entrainera des averses brutales et intenses provoquant, entre autres, des inondations et des coulées de boues.

Les cours d'eau seront quant à eux en état d'assec ou étiage sévère.

- **Quels suivi et gestion règlementaire ?**

Un arrêté cadre sécheresse fixe les seuils de sécheresse et définit des modalités de restriction de l'usage de l'eau par seuil et usages.

Il en existe 5 :

RAS	
VIGILANCE	« tendance hydrologique laisse <u>pressentir un risque</u> de crise à court ou moyen terme »
ALERTE	« coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux n'est plus assuré. Les mesures de restriction sont définies pour maintenir un bon état écologique des milieux aquatiques »
ALERTE RENFORCEE	« aggravation du niveau d'alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être simultanément satisfaits. »
CRISE	« nécessité de réserver les capacités de la ressource pour l'alimentation en eau potable des populations , pour les usages en lien avec la santé , la salubrité publique , la sécurité civile , l'abreuvement des animaux et de préserver les fonctions biologiques des cours d'eau . »

Afin de savoir dans quel seuil nous nous situons, il existe différents réseaux.

- Le réseau « ONDE » (Observatoire National des Données sur les Étiages), géré par l'OFB
- Le réseau des stations nationales, géré par la DREAL et les agences de l'eau

- **Bilan sur le bassin de l'Automne**

Un tableau répertoriant les stations hydrométriques « références sécheresse » du département de l'Oise pour l'année 2022 nous est présenté.

Concernant l'Automne et la Sainte Marie, nous sommes en seuil de vigilance depuis le 1^{er} juin 2022.

Pour connaître l'ensemble des arrêtés sécheresses pris au niveau national, le site PROPLUVIA est mis à disposition du grand public.

Pour sensibiliser l'ensemble des usagers, le ministère a mis à disposition un kit de communication complet à télécharger : <https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse>

- **Valorisation du plan d'actions de l'aire d'alimentations de captage Vauciennes-Vaumoise – présentation du stage**

Guillaume MALECKI est arrivé au SAGEBA pour un stage de trois mois de juin à septembre sur la thématique de l'aire d'alimentation de captage Vauciennes – Vaumoise.

Ses principales missions seront :

- de collecter les données et déterminer des indicateurs du tableau de bord pour l'année 0,
- de mettre en forme dynamique ce tableau de bord
- de communiquer à l'échelle de l'AAC

3. AVANCEMENT SUR LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE POUR L'ENTRETIEN DES RIVIERES

M. HAUDRECHY s'interroge sur la façon dont les rivières doivent être entretenues. Le SAGEBA doit-il intervenir systématiquement et payer lui-même les interventions, ou les riverains doivent-ils également être impliqués dans cette démarche ? Pour lui, cela semble compliqué.

Les délégués se sont entendus sur une démarche :

- Envoi d'un courrier au riverain
- Organisation de réunion d'échanges pour les informer et former sur les bonnes pratiques en matière d'entretien des rivières
- Actualiser le guide des riverains
- Associer les associations de pêches et les agents communaux
-

4. ETATS DES TRAVAUX RIVIERES ET ZONES HUMIDES POUR LA TRANCHE 1 DU PPRE 2022-2026

Le SAGEBA est actuellement en attente de la déclaration d'intérêt général par les services de l'Etat. De plus, les résultats de l'étude faune/flaune ne seront pas rendus avant fin août et selon les résultats, une demande de dérogations aux services de l'état peut-être effectuée avec un délai de trois mois d'instruction. Or, les travaux rivières doivent être réalisés avant le 15 octobre.

Il est demandé si, avec ce repport, il n’y a pas un risque que le coût soit plus élevé que celui prévu initialement.

Effectivement, les entreprises sont en droit de demander une actualisation des prix du marché.

5. POINT SUR L’ETUDE FAUNE-FLORE POUR LES TRAVAUX DE LA TRANCHE 1 DU PPRE 2022-2026

Un complément d’étude est proposé pour un coût de 4 380 avec une prise en charge de l’agence de l’eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.

6. INFORMATION SUR LE RENOUVELLEMENT DES POSTES « ANIMATEUR DES AIRES D’ALIMENTATION DE CAPTAGE & PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES DU BASSIN DE L’AUTOMNE » ET « ANIMATEUR ZONES HUMIDES & DONNEES »

Compte tenu de la méconnaissance des finances du SAGEBA, le président avait décidé en février 2022 de ne pas renouveler les postes « animateur zones humides » et « animateur des aires d’alimentation de captage ». Cependant, après avoir effectué des simulations et rencontrer l’agence de l’eau Seine-Normandie, le président a annoncé au bureau du 20 juin sa décision de renouveler ces deux postes.

En effet, la directrice territoriale de l’AESN a rencontré le président le 8 juin 2022 et a expliqué que renouveler les postes permettrait au SAGEBA plus de recettes qu’un non-renouvellement ou une mutualisation de poste rivière / zones humides :

- Un forfait annuel de fonctionnement de 8 000€ est versé pour chaque animateur subventionné et en poste
- La subvention du poste « animateur rivière » bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2021 d’une bonification de 30% (subvention de 50 à 80%) pour travailler sur le volet « continuité écologique ». En cas de mutualisation avec le poste zones humides, l’animateur rivière n’aura plus un temps suffisant pour se consacrer au volet « continuité écologique ». La bonification sera levée.

7. AVANCEMENT SUR LES FINANCES ANALYTIQUES DU SAGEBA

Le président a annoncé qu’il n’y avait eu aucun avancement sur ce sujet depuis le dernier conseil de mars 2022.

Cependant, l’équipe technique présente son travail réalisé, comme demandé par le conseil : réaliser l’analytique des budgets du SAGEBA.

Tous les budgets depuis 2018 ont été traités de manière analytique entre les postes SAGE, GEMA et COMMUN.

Il revient au politique et au trésorier du SAGEBA d’analyser cette analytique et faire des choix pour la répartition du commun, des excédents et des amortissements non résolus entre les postes SAGE et GEMA.

8. AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE POLITIQUE & FINANCIERE DU SAGEBA

Aucun échange.

9. DBM POUR L'EMERGENCE DU GIEE (GROUPE D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL) VIVALDI SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE VAUCIENNES-VAUMOISE

Force de fédérer à un groupe qui pourra mettre en avant leurs actions et gagner une reconnaissance du collectif par l'état, les agriculteurs de l'aire d'alimentation captage de Vauciennes-Vaumoise, ont émis la volonté de s'associer et d'adhérer à l'émergence du GIEE (Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental) Vivaldi.

Ainsi, le SAGEBA qui sera le porteur administratif de ce projet travaillera en collaboration avec le bureau d'études Gaya Consultants et les communes de Vauciennes et Vaumoise, gestionnaire d'eau potable et porteur des aires d'alimentation de captage.

Le montage financier consistera à :

- La réalisation du diagnostic et émergence du GIEE pour un coût de 25 200€
- Une subvention de la part de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour un montant de 20 160€
- Un co-financement de la commune de Vauciennes pour un montant de 1 860€
- Un co-financement de la commune de Vaumoise pour un montant de 1 860€
- La participation des 11 agriculteurs pour un montant de 1 320€

Ce qui signifie être une opération blanche pour le SAGEBA.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

10. DBM POUR LE TRANSFERT DE DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT CONCERNANT LES ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX

Toutes dépenses liées à des études ou analyses ne faisant pas l'objet de travaux par la suite doivent être imputées en section de fonctionnement et non d'investissement.
Des factures ayant dû être réglées impérativement, cette mesure ne s'appliquera qu'à l'issue de ce conseil.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

11. DBM POUR LA REGULARISATION DES DEPENSES IMPREVUES

La modification des dépenses de notre budget entre les sections de fonctionnement et d'investissement entraîne une régularisation de nos dépenses imprévues.

En effet, celles-ci ne doivent pas excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles des sections.

Soit :

- 55 255€ pour la section fonctionnement
- 31 330€ pour la section investissement

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

12. DBM TRAVAUX DE REMEANDRAGE DE LA STE MARIE

Le SAGEBA souhaite créer une nouvelle opération concernant les travaux de reméandrage de la Sainte Marie faisant partie du programme du PPRE 2022-2026.

Ces travaux feront l'objet d'un conventionnement entre Helvetia, un mécène qui les financera à hauteur de 100%, le propriétaire riverain et le SAGEBA.

Ceci sera une opération blanche pour le SAGEBA d'un montant de 20 000€.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

13. PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Le prochain conseil syndical aura lieu le mardi 11 octobre 2022.

14. QUESTIONS DIVERSES

Une demande est faite pour que la newsletter soit renvoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.